fleche-n-b-150dpi **PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2023**

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **« Bailleur » – « Nom de l’opération » – « Commune »**  *(à compléter par vos soins)* | | | |
| **Interlocuteurs du bailleur *(à compléter par le bailleur)*** | | | |
| **Chargé.e d’opérations :** | **Tél :**  **Mail :** | **Chargé.e du suivi**  **administratif et**  **financier :** | **Tél :**  **Mail :** |

**Préambule :**

**A la signature de la convention, le bailleur s’engage à fournir l’ensemble des pièces administratives et techniques ci-dessous.**

**Construction de logements locatifs type PLAI et PLUS –**

**Pièces à produire à la signature de la convention**

Une lettre de demande de subvention datée et signée

Un relevé d’identité bancaire ou postal

Le numéro de SIRET

Le programme :

* Le nombre total de logements, de logements locatifs sociaux et en accession sociale
* La répartition par typologie et par type de logements locatifs sociaux (PLAI, PLUS, PLS)
* Le tableau des surfaces habitables et des surfaces utiles des logements
* Le % de PLAI
* Le nombre de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite

Les plans du projet :

* Le plan de situation du bâtiment dans son environnement proche (espace vélo et services, stations de transport en commun),
* Le plan masse avec les aménagements paysagers, les vues en plan et en coupe des bâtiments

Le calendrier de l’opération (Dépôt PC, DCE, OS, acte de vente en VEFA, livraison)

Le plan de financement de l’opération faisant apparaître toutes les subventions et prêts

Le bilan prévisionnel de l’opération faisant apparaître le prix de vente en surface habitable, hors stationnement et hors taxe

La décision de financement délivrée par l’Etat

Le récépissé de dépôt de demande du Permis de Construire

L’attestation d’autorisation du Permis de Construire

L’indication d’une demande de garantie d’emprunt, auprès de la CAPI, en cours ou à venir pour le projet et, le cas échéant, les caractéristiques financières du prêt, le calendrier de demande (date prévisionnelle de dépôt de la demande de garantie d’emprunt)

A titre indicatif, Les différents réservataires et le nombre de logements réservés par réservataires

Pour les opérations en VEFA, la promesse unilatérale de vente

**Pour les opérations dont la demande de permis a été déposée avant le 1er janvier 2022**

Une note de calcul réglementaire justifiant de l’atteinte à minima du niveau de performance énergétique RT2012-10 %

**OU**

La demande de certification justifiant de l’atteinte à minima du niveau de performance énergétique RT2012-10 %

**Pièces à produire au démarrage des travaux ou à la signature de l’acte de vente si VEFA**

L’acte de propriété.

Pour les opérations en VEFA, l’acte notarié indiquant le prix de vente

L’ordre de service de démarrage des travaux ou acte de vente si VEFA.

**Pièces à produire à la livraison**

La déclaration attestant l’achèvement et la conformité des travaux

Le bilan financier de l’opération (prix de revient TTC, charge foncière TTC, coûts de construction TTC et autres frais TTC)

**Pour les opérations dont la demande de permis a été déposée avant le 1er janvier 2022**

Si certification, le label justifiant de l’atteinte à minima du niveau de performance énergétique RT2012-10% et délivré dans le cadre d’une certification globale d’ouvrage

(par un tiers organisme certificateur accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17065:2012 par le COFRAC)